

# NouvElles

Vol. 19, n° 2, Automne 2011

## La Biennale à votre horaire!

La préparation logistique pour la Rencontre biennale de réflexion en condition féminine est enclenchée et le Comité de la condition féminine de la FTQ (CCF-FTQ)<sup>1</sup> planche actuellement sur un programme mobilisateur.

Cette conférence des femmes de deux jours permettra aux militantes des syndicats affiliés de toutes les régions de faire le point ensemble

sur les enjeux actuels et à venir, de même que sur des stratégies d'action.

Des détails concernant le thème, le programme, l'inscription et l'hébergement suivront dans les prochaines semaines.

Inscrivez dès maintenant cette importante conférence à votre agenda féministe!

### RENCONTRE BIENNALE DES FEMMES DE LA FTQ

Les 3 et 4 avril 2012, de 9 h à 17 h  
au Centre Mont-Royal (centre-ville  
de Montréal).

1. Le sous-comité de travail issu du CCF-FTQ est composé de Louise Mercier, Monique Côté et Marcelle Perron, toutes trois vice-présidentes représentant les femmes de la FTQ, Danielle Legault (SQEES-298), Ghislaine Jalbert (AFPC-Québec) et des deux conseillères du Service de la condition féminine de la FTQ.



## Au sommaire

- 2 / Un mot de vos vice-présidentes
- 4 / 2<sup>e</sup> Plan d'action gouvernemental sur l'égalité
- 6 / Congrès mondial « Monde des femmes »
- 7 / «Le féminisme dans tous ses états»
- 8 / Droit à l'avortement
- 9 / Connaissez-vous vos droits?
- 10 / Développements en équité salariale
- 12 / Travailleuses domestiques
- 14 / Registre des armes à feu
- 15 / Mixité au travail

## 8 MARS 2012 C'est reparti!

LE COLLECTIF 8 MARS, DONT FAIT PARTIE LA FTQ, A REDÉMARRÉ SES TRAVAUX DEPUIS PLUSIEURS SEMAINES ET VOUS PROPOSERA BIENTÔT LE THÈME ET LE MATÉRIEL POUR LA PROCHAINE JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES.

Le matériel sera disponible vers la fin de janvier 2012 seulement. Toutefois, pour bien en planifier la production, la FTQ vous demande de réserver dès maintenant vos quantités de matériel (épinglettes et affiches) auprès de votre conseil régional FTQ. Une lettre à cet effet sera également acheminée sous peu à tous nos affiliés.

### Matériel 8 mars 2012

Affiche thématique gratuite / Épinglette: 3\$ l'unité

Consultez régulièrement le [www.femmes.ftq.qc.ca](http://www.femmes.ftq.qc.ca) pour plus de détails.

# Un mot de vos vice-présidentes

LES VACANCES SONT DÉJÀ BIEN LOIN ET LE QUOTIDIEN A REPRIS UN RYTHME TRÉPIDANT. ESPÉRONS QUE VOUS AVEZ PU PROFITER PLEINEMENT DU TEMPS D'ARRÊT ESTIVAL POUR REPRENDRE VOTRE SOUFFLE, REFAIRE VOS FORCES, RESSERRER VOS LIENS AVEC VOS PROCHES ET VOUS CHANGER LES IDÉES.

Pour notre part, nous avons repris le collier avec une énergie renouvelée, prêtes à relever les défis qui s'annoncent.

Au dernier congrès de la FTQ, vous nous avez fait l'honneur de nous choisir au caucus des femmes pour devenir vos représentantes politiques à la FTQ. Nous sommes très fières d'être vos porte-parole dans notre grande famille syndicale. Nous voulons profiter de la sortie de ce bulletin d'information pour rendre compte de notre travail et vous donner un aperçu des principaux enjeux et événements susceptibles de vous intéresser particulièrement.

## Nos interventions

Étant vos représentantes, notre devoir premier est de vous écouter pour mieux défendre vos intérêts. Nous avons fait des réunions du Comité de la condition féminine de la FTQ (CCF-FTQ) une priorité. Nous sommes ainsi mieux en mesure de bien vous représenter dans les diverses instances de la FTQ, y compris dans les lieux de décisions. Plus largement, nous tentons d'être présentes politiquement partout dans la structure syndicale. Nous avons également mis à profit les diverses activités syndicales, nationale et régionales, organisées dans le cadre de la *Journée internationale des femmes* pour échanger avec vous.

En début d'année, nous sommes intervenues lors de deux commissions parlementaires d'importance pour les femmes. La première portait sur le bilan du premier plan d'action



(De gauche à droite) Marcelle Perron, Monique Côté et Louise Mercier.

lié à la *Politique gouvernementale sur l'égalité entre les femmes et les hommes*, et la seconde, sur le projet de loi 130 visant à abolir ou à fusionner divers organismes gouvernementaux, dont la Commission de l'équité salariale.

Au printemps, nous avons participé à diverses cérémonies régionales du concours *Chapeau, les filles!*<sup>1</sup> ainsi qu'au gala national pour la remise des prix *Équité* offerts par la FTQ.

Nous avons soutenu les travailleuses domestiques dans leur recherche d'une meilleure protection en vertu de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*. Nous sommes également intervenues dans la consultation portant sur la planification de l'immigration au Québec.

Nous étions aussi présentes lors du lancement public du 2<sup>e</sup> plan d'action gouvernemental lié à la *Politique sur l'égalité*, plan qui sera marquant pour les femmes du Québec au cours des quatre prochaines années... Bref, nous n'avons pas chômé !

Compte tenu de l'imposante charge de travail à faire, de nos capacités et de nos disponibilités, vous comprendrez que nous avons convenu entre nous d'un partage des tâches, des responsabilités, des dossiers et des événements.

## Un gros agenda en vue

Toujours vigilantes lorsqu'il s'agit des préoccupations des femmes, nous continuerons de suivre de près les grandes campagnes en cours, notamment à la FTQ : amélioration de l'assurance-emploi, sauvegarde de nos services publics, maintien et amélioration des régimes publics de retraite, réforme de la *Loi sur la santé et sécurité du travail*, etc.

Mais surtout, nous poursuivrons notre engagement dans les activités « courantes » en condition féminine à la FTQ : la rencontre biennale de réflexion en condition féminine, les activités liées au 8 mars et au 6 décembre, le suivi sur les femmes dans des emplois traditionnellement masculins, l'équité salariale, la conciliation travail-famille et bien d'autres encore, de même que le travail qui se fait en coalition avec d'autres groupes féministes.

Beaucoup de boulot en perspective donc, mais nous ne sommes pas seules. Nous pouvons compter sur l'expérience, l'expertise et la disponibilité des conseillères au Service de la condition féminine avec lesquelles nous travaillons en étroite collaboration.

En terminant, nous vous réitérons notre gratitude pour la confiance que vous nous témoignez et surtout, pour votre appui. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour nous faire part de vos points de vue. C'est ensemble que nous pourrons contribuer à l'évolution de la condition des femmes au sein de la FTQ.

Au plaisir de vous rencontrer !

*Monique Côté, Louise Mercier et Marcelle Perron*  
Vice-présidentes représentant les femmes de la FTQ

1. Concours promouvant l'accès, l'intégration et le maintien des filles et des femmes dans des emplois traditionnellement occupés par des hommes.

## Le Comité de la condition féminine de la FTQ

Le comité est un véritable moteur pour les femmes de la FTQ. Il compte plus d'une vingtaine de militantes représentant les syndicats affiliés et les régions, tant du secteur privé que public et il se réunit plusieurs fois par année. Les trois vice-présidentes représentant les femmes en sont les responsables politiques. Le comité a aussi une présidente pour diriger ses réunions. Il joue un rôle consultatif auprès de la FTQ.

## Du nouveau au CCF-FTQ!



Après plus de 16 ans à la présidence du Comité des femmes de la FTQ, la vice-présidente Louise Mercier passe maintenant le flambeau à Louise Michaud (AIMTA), élue vice-présidente substitut lors du dernier congrès.

Lors de la réunion de septembre dernier, le Comité a tenu à remercier Louise Mercier pour tout le travail accompli, de même que le temps et l'énergie qu'elle a investis au cours de ses mandats successifs. Louise Mercier continuera de siéger au CCF-FTQ à titre de vice-présidente et responsable politique.

Le Comité en a également profité pour féliciter sa nouvelle présidente, Louise Michaud, qui y siège déjà depuis plusieurs années.

Chaleureux merci à Louise Mercier et sincères félicitations à Louise Michaud !

# ENFIN, LE 2<sup>e</sup> PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR L'ÉGALITÉ!



LE 2<sup>e</sup> PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (LE «PLAN») A ÉTÉ RENDU PUBLIC À LA MI-JUIN PAR LA MINISTRE RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE AU QUÉBEC. IL S'ÉTENDRA SUR LES QUATRE PROCHAINES ANNÉES<sup>1</sup>.

La FTQ l'attendait avec impatience et nourrissait des attentes élevées à son égard, tel qu'en fait foi son mémoire présenté en commission parlementaire portant sur la Politique gouvernementale sur l'égalité entre les femmes et les hommes, adoptée en 2006.

C'est donc un accueil plutôt tiède que lui a réservé la FTQ, déçue à plus d'un titre. D'abord, un grand nombre des mesures proposées ne sont que la poursuite du travail régulier de l'appareil gouvernemental. En outre, trop peu d'argent neuf a été dégagé pour la réalisation du Plan. Pour nous, 37 millions \$ sur quatre ans, c'est bien peu pour corriger les discriminations sexuelles systémiques et faire progresser les femmes du Québec vers l'égalité... surtout si l'on considère que ces dernières représentent plus de la moitié de la population et pratiquement la moitié de la population active!

Même si le Plan n'est pas dénué d'intérêt et répond à plusieurs de ses demandes, la FTQ croit que la persistance des nombreuses inégalités et discriminations systémiques que vivent les femmes nécessite plus d'efforts et surtout, plus de ressources gouvernementales et une véritable volonté politique si l'on veut vraiment soutenir l'égalité pour les femmes. Dans leur Plan d'action, le gouvernement et la ministre responsable de la condition féminine n'ont pas su démontrer cette volonté politique à l'égard des femmes. La FTQ maintiendra donc le cap et reviendra à la charge aussi souvent que nécessaire pour améliorer les conditions de vie et de travail des femmes.

## Question de mémoire...

On se rappellera qu'en décembre 2006, le gouvernement du Québec adoptait sa Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (la Politique), accompagnée d'un plan de mise en œuvre triennal (2007-2010), lequel a été prolongé d'un an. Celui-ci a ensuite fait l'objet d'un bilan et d'une consultation publique en vue de l'élaboration du deuxième plan d'action gouvernemental. La FTQ y avait présenté son mémoire le 2 février 2011, assorti de nombreuses recommandations pour améliorer la vie et le travail des femmes du Québec.



Louise Mercier, vice-présidente FTQ, Daniel Boyer, secrétaire général de la FTQ et Carole Gingras, directrice du Service de la condition féminine FTQ.

1. Et non plus sur les trois prévues à l'origine dans la Politique gouvernementale sur l'égalité.

## C'est quoi, l'ADS<sup>1</sup>?

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'ADS vise à discerner, de façon préventive, les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourrait avoir un projet<sup>2</sup> donné, le tout, en se basant sur leurs réalités et leurs besoins différenciés. L'ADS fait appel à la perspective politique et historique des rapports sociaux de sexes pour débusquer les discriminations systémiques. Elle porte aussi une attention particulière aux femmes susceptibles de vivre de multiples discriminations (par ex. : les immigrantes, les femmes ayant un handicap, celles des minorités visibles, les femmes autochtones...).

L'ADS s'effectue au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi d'un projet, qu'il soit local, régional et national. Dans certaines situations, l'ADS mènera à des mesures différentes pour les femmes et pour les hommes afin de réduire les inégalités. Sa finalité est d'atteindre une égalité de fait.

1. Explications tirées de L'analyse différenciée selon les sexes (ADS), Cahier de sensibilisation, Secrétariat à la condition féminine, Gouvernement du Québec, 2008, p. 7.

2. Un «projet» peut aussi être une loi, un règlement, une politique, une mesure, un programme, un service ou une décision.

## LE 2<sup>e</sup> PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES

### On aime...

- ▼ le plan d'action spécifique en matière d'ADS incluant le régime fiscal du Québec, les modifications du Régime de rentes du Québec, la prévention des lésions professionnelles chez les travailleuses, la norme sur la conciliation travail-famille, l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes nouvellement arrivées au Québec, etc.;
- ▼ la reconnaissance de la persistance de stéréotypes faisant obstacle à l'atteinte de l'égalité pour les femmes et la vaste campagne de promotion des rapports égalitaires entre les sexes auprès des services de garde éducatifs, du milieu scolaire, des médias, des parents, des personnes immigrées et du public en général;
- ▼ le retour des cours d'éducation sexuelle dans les écoles (l'une des revendications de la Marche mondiale des femmes);
- ▼ diverses mesures pour endiguer la violence faite aux femmes et pour soutenir une meilleure articulation entre les sphères domestique et professionnelle;
- ▼ des mesures visant à favoriser la diversification professionnelle chez les femmes;
- ▼ la conformité des programmes d'accès à l'égalité et des programmes d'obligations contractuelles;
- ▼ la mise en œuvre de la Stratégie d'Emploi-Québec à l'égard de la main-d'œuvre féminine;
- ▼ le suivi de la *Loi sur l'équité salariale*, notamment par un nouveau programme de vérification dans les entreprises et d'une reddition de comptes des entreprises grâce à la déclaration annuelle des employeurs.

### On aime moins...

- ▼ l'absence de garantie du maintien intégral du Conseil du statut de la femme, ardent défenseur des droits des femmes au Québec et toujours aussi indispensable;
- ▼ l'omission de la loi-cadre sur la CTF que nous réclamons depuis 2004 pour forcer les nécessaires changements dans les milieux de travail;
- ▼ l'absence d'améliorations à la *Loi sur les normes minimales du travail* (congrés familiaux et vacances annuelles);
- ▼ la redondance concernant les «nouvelles» places en garderie (déjà promises depuis quelques années);
- ▼ le manque flagrant de pistes de solution pour soulager les parents travailleurs aux prises avec des horaires de travail atypiques;
- ▼ l'absence d'engagement du gouvernement à investir dans le Régime québécois d'assurance parentale<sup>1</sup>;
- ▼ le statu quo concernant le régime public de retraite (aucune amélioration prévue);
- ▼ le silence complet sur la précarisation des emplois;
- ▼ l'inertie du gouvernement pour faciliter l'accès à la syndicalisation pour les femmes;
- ▼ le mutisme sur la protection des travailleuses domestiques – majoritairement des femmes immigrées – dans le cadre de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*; etc.

1. Le très populaire RQAP est déficitaire et, rappelons-le, financé exclusivement par les travailleuses et travailleurs – y compris les «autonomes», et les employeurs.

# La FTQ au congrès mondial « Monde des femmes »

LE SERVICE DE LA CONDITION FÉMININE DE LA FTQ A PARTICIPÉ AU CONGRÈS MONDE DES FEMMES À OTTAWA EN JUILLET DERNIER.

Les moments difficiles que traverse le mouvement féministe n'ont pas empêché quelque 2 500 femmes venues de plus de 90 pays de se rencontrer pour discuter d'importants enjeux touchant les femmes, comme l'éducation et l'égalité des sexes, les obstacles à l'égalité professionnelle, les résistances et les changements, etc. De nombreux ateliers et événements se sont succédés lors de ce congrès, dont un incluant la FTQ.

## Un atelier dynamique

La petite salle était pleine à craquer! L'atelier avait été organisé par Céline Châtigny, responsable du partenariat de *L'Invisible qui fait mal* de l'UQÀM, sur le thème Contrer collectivement les obstacles à l'égalité professionnelle. L'objectif : faire connaître le partenariat entre l'UQÀM et les trois centrales syndicales québécoises – unique au monde, son fonctionnement et sa finalité, soit de rendre visibles les conditions de travail des femmes qui affectent leur santé, leur sécurité et leur avancement professionnel.

Des exemples de champs de recherche variés ont ensuite été présentés.

Pour sa part, la FTQ a pu traiter des résultats des dernières recherches-terrain sur la conciliation travail-famille (CTF), initiées par le Service de la condition féminine et menées par les chercheuses de *L'Invisible qui fait mal*. Ces recherches ont été effectuées avec la collaboration des syndicats FTQ<sup>1</sup> dans des milieux de travail du secteur des services : le commerce de détail,



Micheline Boucher (CSN), Céline Châtigny (UQÀM), Carole Gingras (FTQ), Chantal Locat (CSQ) lors de l'atelier.

la restauration et la santé, certaines avec la collaboration de l'employeur.

Notre but était de mieux cerner les stratégies utilisées par les travailleuses et travailleurs pour vaincre leurs problèmes de CTF afin d'alimenter nos travaux pour l'élaboration d'un logiciel capable de développer des horaires de travail plus respectueux des responsabilités familiales de la main-d'œuvre et des exigences de disponibilité pour les employeurs. Ce logiciel devrait ainsi permettre de régulariser les horaires et de pallier aux absences et aux imprévus.

Une discussion animée a suivi. Les échanges ont révélé les limites des mesures volontaires si l'on visait un véritable soutien dans les milieux de travail. La solution idéale identifiée par les participantes demeure une législation contraignante, pour obliger les employeurs à mettre en place des mesures collectives qui répondent aux besoins réels des travailleuses et des travailleurs.

## Famille avec un grand F

Dans le cadre de ces recherches-terrain, la FTQ a voulu mettre l'accent sur la famille au sens large afin de tenir compte des besoins de CTF du plus grand nombre possible. C'est ainsi qu'outre des travailleuses et travailleurs ayant de jeunes enfants, notre équipe a tenté de rejoindre également celles et ceux assumant des responsabilités à l'égard d'adolescentes et adolescents, de conjoint ou conjointe, d'un parent (père, mère...) ou d'une personne proche malade ou ayant des incapacités temporaires ou permanentes.

# « LE FÉMINISME DANS TOUS SES ÉTATS » : UN COUP D'ENVOI RÉUSSI

LES ÉTATS GÉNÉRAUX  
DE L'ACTION ET  
DE L'ANALYSE  
FÉMINISTES : ÇA  
VOUS DIT QUELQUE  
CHOSE ? PEUT-  
ÊTRE PAS ENCORE,  
MAIS PLUS POUR  
LONGTEMPS !

## Un premier bon tour de piste

Pour bien débiter ce bilan féministe, de nombreux ateliers avaient été organisés dans le cadre du lancement des ÉG. Les participantes ont pu analyser la conjoncture et les défis du mouvement des femmes, mais aussi imaginer collectivement les premiers jalons de ce processus rassembleur. Parmi les sujets discutés : la violence envers les femmes; les droits et la justice; pauvreté et travail (rémunéré et non rémunéré); la santé des femmes; les discriminations et leur intersectionnalité; la famille; la laïcité, les fondamentalismes et les religions; l'immigration; le développement économique local, régional et national, l'économie et la fiscalité féministes, et plus encore.

La synthèse de toutes ces discussions inspirera les travaux du comité d'orientation des ÉG.

Les États généraux du féminisme serviront à...

- ▼ repenser ensemble nos luttes;
- ▼ renouveler nos priorités;
- ▼ réviser nos stratégies et formes d'action pour faire face aux défis actuels;
- ▼ affermir notre solidarité;
- ▼ nous donner un projet féministe commun !

## Un comité d'orientation diversifié et représentatif

Au terme des ateliers, plus d'une vingtaine de féministes de toutes provenances ont été élues pour former le comité d'orientation des ÉG. Ces femmes ont en commun la volonté de contribuer aux réflexions globales sur les enjeux féministes de l'heure, tout en étant elles-mêmes porteuses de préoccupations sur un ou des enjeux en particulier. Parmi elles, Sylvie Lépine, issue des rangs de la FTQ. Le comité d'orientation est déjà à pied d'œuvre et guidera l'ensemble de la démarche sur deux ans.

Il devra s'assurer que le processus des ÉG reflète bien les valeurs du féminisme et de l'inclusion. Il devra aussi élaborer la démarche globale des ÉG en consultation avec le mouvement des femmes et voir à sa réalisation; s'assurer de rejoindre les féministes dans toute leur diversité, veiller à respecter les principes de démocratie et d'accessibilité... le tout, en respectant un cadre budgétaire limité.

Au fil des prochains mois, vous serez invitées à participer de diverses façons à ces États généraux. Nous vous tiendrons au courant.



Il s'agit d'un processus collectif de réflexion stratégique et de consultations populaires, qui vient de débiter et qui s'échelonne jusqu'à l'automne 2013. Les femmes du Québec, y compris celles provenant des syndicats, seront invitées à faire entendre leurs voix afin que toutes ensemble, nous puissions réorienter nos efforts et nos actions pour les années à venir. Ce sera donc déterminant pour nous toutes.

## À la croisée des chemins

Pourquoi des États généraux (ÉG) maintenant ? Parce que, compte tenu des attaques nourries et systématiques à l'égard de l'égalité et des droits des femmes depuis plusieurs années, le mouvement féministe québécois a jugé important de faire le bilan de ses actions et de réfléchir sur le féminisme de demain et ses défis. Le dernier exercice semblable de remue-méninges collectif a eu lieu en 1992, avec le forum *Pour un Québec féminin pluriel*. C'était il y a presque 20 ans!

## L'égalité doit être une réalité pour toutes

Les États généraux du féminisme se sont ouverts en mai dernier à Montréal. Plus de 300 femmes de différents milieux et générations venues des quatre coins du Québec s'y étaient donné rendez-vous. Sans surprise, un premier consensus s'est créé autour de l'omniprésence du mythe voulant que l'égalité entre les femmes et les hommes soit déjà atteinte.

Pourtant, quand on observe les faits, un paquet d'inégalités et de discriminations persistent. Ainsi, la ségrégation sexuelle en emploi se maintient, tout comme le «plafond de verre». Le sexisme, combiné au racisme et à la xénophobie, continue de confiner les femmes dans des emplois subalternes et/ou peu reluisants avec des salaires inférieurs à ceux des hommes. La violence est partout, même chez les plus jeunes. La pauvreté se décline toujours au féminin, en particulier chez les femmes âgées... Et on pourrait allonger la liste encore et encore !

# Le droit à l'avortement toujours fragile !

DEPUIS LES ANNÉES 1970, LA FTQ SOUTIENT LE DROIT ET L'ACCÈS POUR LES FEMMES À L'AVORTEMENT LIBRE ET GRATUIT ET S'OPPOSE À TOUTE TENTATIVE DE RECRIMINALISER L'AVORTEMENT.

La Cour suprême s'est déjà prononcée en vertu du droit des femmes à disposer de leur corps et de leur droit à la liberté de conscience. Elle a décidé qu'il n'est pas question d'interdire ce droit car cela pourrait porter atteinte aux droits inaliénables des femmes à la sécurité de la personne et à la liberté. Ainsi, elle a jugé illégale la criminalisation de l'avortement.

Les femmes ont dû attendre 1988 pour que l'avortement cesse d'être considéré comme un crime au Canada, la Cour suprême ayant invalidé les articles 251 et 252 du Code criminel au nom des droits et libertés garantis par la Charte canadienne.

## Des menaces aux droits des femmes

La FTQ se joint aux groupes de femmes, dont la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN), pour dénoncer la proposition d'un député conservateur de la Saskatchewan à l'effet de rouvrir le débat sur l'avortement.

Rappelons qu'au cours des cinq dernières années, des députés du Parti conservateur ont déposé cinq projets de loi privés visant à rouvrir le débat sur l'avortement.

L'objectif : modifier le Code criminel pour recriminaliser l'avortement et enlever ce droit aux femmes.

Le gouvernement Harper étant majoritaire, un vote libre sur un projet de loi privé pourrait entraîner son adoption, même si le Premier ministre ne veut pas rouvrir le débat. De plus, des appuis importants du mouvement pro-vie pourraient influencer les résultats d'un vote sur le droit et l'accès à l'avortement.

## Un consensus au Québec

Le gouvernement du Québec a une position claire : il appartient aux femmes de décider de l'issue d'une grossesse non planifiée ou non désirée. L'Assemblée nationale du Québec s'est prononcée l'an dernier contre l'idée de rouvrir le débat sur l'avortement en adoptant une motion unanime affirmant qu'il n'est pas question de reculer sur quoi que ce soit en matière d'avortement. C'est un enjeu important pour la santé des femmes et leur plein droit à l'égalité et à la dignité.

## Une vigilance à exercer

Il nous faut donc exercer notre vigilance rapidement et vigoureusement.

Nous vous invitons à contacter votre député, surtout les députés conservateurs du Québec, pour leur demander de s'opposer à toute démarche visant à rouvrir ce débat si important pour les femmes.

Cet automne, il faudra surveiller non seulement le gouvernement Harper de près mais aussi la droite religieuse au Canada qui cherche, par le biais de projets de loi privés, à recriminaliser l'avortement.

# NOUVELLE CHRONIQUE : **Connaissez-vous vos droits ?**

AU FIL DES ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS SYNDICAUX, IL NOUS EST APPARU ÉVIDENT QUE PLUSIEURS D'ENTRE NOUS MÉCONNAISSAIENT OU AVAIENT BESOIN D'UN MEILLEUR ÉCLAIRAGE SUR LEURS DROITS. CEPENDANT, IL EST TOUJOURS POSSIBLE DE RENVERSER LA VAPEUR. C'EST DANS CETTE OPTIQUE QUE NOUS ENTREPRENONS CETTE NOUVELLE CHRONIQUE. NOUS SOUHAITONS AINSI MIEUX OUTILLER NOS MEMBRES, LES FEMMES EN PARTICULIER, PIQUER LEUR CURIOSITÉ POUR LES INCITER À S'INFORMER DAVANTAGE ET, ESPÉRONS-LE, CONTRIBUER À AMÉLIORER LEUR QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET LE RESPECT DE LEURS DROITS.

## **LA CONVENTION COLLECTIVE : NOTRE OUTIL DE BASE**

En milieu syndiqué, la convention collective est notre « bible », notre contrat de travail. Elle a été négociée par le syndicat local<sup>1</sup> pour une période donnée, en fonction des besoins et souhaits exprimés par l'ensemble de ses membres, qui l'ont aussi ratifiée.

La convention collective contient l'essentiel de nos conditions de travail. Elle traite entre autres des questions salariales, horaires de travail, vacances, jours fériés et congés mobiles, congés parentaux et autres, assurances collectives et du régime de retraite. Elle comprend aussi diverses autres « clauses » portant sur les droits syndicaux, l'égalité, la santé et sécurité du travail, les mesures disciplinaires et procédures de griefs, l'ancienneté, la formation et perfectionnement, et bien d'autres choses.

Il est donc important que toutes connaissent bien leur convention collective et tous les droits qu'elle contient.

Vous avez des questions à propos de votre convention collective ou de votre syndicat ? Communiquez avec la déléguée syndicale ou le délégué syndical dans votre milieu de travail. Cette personne est là pour vous aider.

## **C'EST QUOI, UN SYNDICAT ?<sup>2</sup>**

C'est un regroupement légalement constitué, qui permet à des personnes isolées de faire entendre collectivement leur voix, de faire respecter leurs droits et de régler les problèmes reliés au travail. Avec un syndicat, nous pouvons améliorer notre qualité de vie et celle de nos familles en négociant :

- ▼ la fin du favoritisme et des passe-droits;
- ▼ une meilleure sécurité d'emploi par le respect de l'ancienneté;
- ▼ des conditions de travail plus sécuritaires;
- ▼ l'égalité au travail;
- ▼ de meilleurs salaires et conditions de travail.

La déléguée syndicale ou le délégué syndical représente en première ligne les membres d'un syndicat local. Sa première tâche est de faire vivre au quotidien la démocratie syndicale en... :

- ▼ informant les membres, leur expliquant les droits inclus dans la convention collective et les recours possibles;
- ▼ veillant à protéger les droits des membres en faisant appliquer la convention collective et les lois qui touchent le milieu de travail;
- ▼ représentant les membres auprès des personnes représentant l'employeur;
- ▼ mobilisant les membres afin de décider ensemble pleinement de leurs conditions de travail.

Les syndicats interviennent pour assurer de meilleures conditions de vie et de travail pour tout le monde, pas seulement pour leurs membres.

**À NOTER :** Ce sont les syndicats qui sont à l'origine des lois sur l'assurance-emploi, le salaire minimum, l'assurance-maladie, l'équité salariale, l'amélioration de la situation économique des femmes, l'aide sociale, le régime d'assurance parentale, la santé et la sécurité du travail, etc.

1. Aussi appelé « section locale ».

2. Tiré de Qu'est-ce que..., fascicule d'information sur divers droits, produit par la FTQ.

# DÉVELOPPEMENTS EN ÉQUITÉ

## **La FTQ reçoit la nouvelle présidente de la CÉS**

EN MAI DERNIER, LA FTQ AVAIT INVITÉ LA NOUVELLE PRÉSIDENTE DE LA CÉS, M<sup>me</sup> MARIE RINFRET, ET LA COMMISSAIRE AU SIÈGE SYNDICAL ET GROUPES DE FEMMES, M<sup>me</sup> CAROL ROBERTSON, À VENIR ÉCHANGER AVEC LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL FTQ SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE.

Nous avons ainsi pu discuter de la situation actuelle à la CÉS, de ses ressources et grandes priorités, des plaintes déposées par les travailleuses et les syndicats depuis le début de 2011, et surtout de l'application de la Loi sur l'équité salariale (LÉS).

### **Les grandes priorités de la CÉS**

La Commission a indiqué vouloir rejoindre davantage les travailleuses non-syndiquées dans les milieux de travail plus défavorisés. Elle veut aussi poursuivre son travail de soutien auprès des employeurs, leur réitérer leurs obligations et s'assurer de leur conformité à la Loi. Elle entend également prioriser un traitement accéléré des plaintes et la mise en place d'un nouveau programme de vérification dans les entreprises.

### **Un sujet chaud : le maintien de l'équité salariale**

Les discussions ont été particulièrement animées à propos du maintien de l'équité salariale : beaucoup de questions, de demandes et des suggestions intéressantes et pratiques.

Nos syndicats voulaient :

- ▼ connaître la vision de la CÉS sur l'exercice du maintien d'équité salariale, suite aux changements législatifs de 2009;
- ▼ savoir comment s'assurer que l'employeur a bien fait son travail en l'absence de la participation du syndicat ou des personnes salariées;

- ▼ faire préciser la composition du comité de maintien, y compris lors d'une évaluation de maintien à une autre;
- ▼ vérifier les exigences de la CÉS concernant l'utilisation des 4 grands facteurs d'évaluation dans le cadre du maintien de l'équité salariale;
- ▼ approfondir les exigences liées à l'affichage des résultats;
- ▼ connaître l'interprétation de la CÉS en matière de périodicité du maintien de l'équité salariale; etc.

Nos syndicats ont déploré le biais «pro-patronal» de la Commission dans ses orientations et interprétations de la Loi. Ils demandent à la CÉS de se faire davantage proactive et de recourir aux pouvoirs que lui confère la Loi pour favoriser la concertation dans les milieux de travail, tant pour la réalisation de l'équité salariale que pour l'évaluation de son maintien.

Par ailleurs, ils ont suggéré la résurgence du bulletin Info Équité de la CÉS, plus convivial que le guide général sur la réalisation de l'équité salariale.

La présidente de la CÉS s'est dite très heureuse de cette rencontre et des idées apportées par le Groupe de travail FTQ, et a dit souhaiter renouveler l'expérience.  
À suivre...

### **À surveiller cet automne !**

Les employeurs retardataires, c'est-à-dire ceux ayant débuté leur exercice d'équité salariale en mars 2009, devaient avoir complété un premier exercice d'équité salariale au 31 décembre 2010. Cette année, ils devront avoir complété leur première évaluation du maintien de l'équité salariale au plus tard le 31 décembre 2011.



# SALARIALE

## Une belle victoire : le maintien de la CÉS

Le 6 mai dernier, après une longue bataille pour sauvegarder la Commission de l'équité salariale (CÉS), la FTQ, et plus particulièrement son Service de la condition féminine, se félicitaient de l'annonce, par la Présidente du Conseil du trésor, madame Michelle Courchesne, de maintenir la CÉS dans sa forme actuelle. Sans prétention, nous sommes certaines que les nombreuses interventions et la persévérance de la FTQ et du Service de la condition féminine y sont pour quelque chose.

Nous tenons à souligner le courage de Mme Courchesne, qui a su faire fléchir le gouvernement dans sa décision d'abolir la CÉS. Elle a bien cerné les enjeux pour les femmes et réalisé l'énormité de la tâche encore à faire partout en équité salariale. Elle a compris qu'abolir la CÉS aurait causé un important préjudice aux travailleuses du Québec et réduit considérablement la portée des nombreux efforts que nous avons déployés jusqu'à maintenant pour réaliser l'équité salariale dans les milieux de travail et en assurer le maintien.

## Une avalanche de plaintes

Depuis le début de l'année, la Commission a été inondée de plaintes, près de 10 000 en tout. Il fallait s'y attendre... Les travailleuses avaient jusqu'au 30 mai dernier pour avoir droit à un ajustement salarial rétroactif au 21 novembre 2001 (avec intérêts au taux légal). Après cette date, la rétroactivité sera réduite à cinq ans, en vertu des modifications apportées à la LÉS en 2009.

## Témoignage de notre stagiaire



LOUIS-DAVID LALANCETTE-RENAUD

Cet été, j'ai eu l'occasion de faire un stage de dix semaines au Service de la condition féminine de la FTQ. J'y ai travaillé sur différents

dossiers : le maintien des femmes dans les métiers traditionnellement masculins, l'équité salariale, et plus particulièrement, la conciliation travail-famille et la reconnaissance des travailleuses domestiques.

J'ai eu la chance de participer à quelques rencontres, dont une sur l'équité salariale en présence de la CÉS, et une autre sur le maintien des femmes dans des emplois non traditionnels. Étant étudiante, cette expérience au Service de la condition féminine m'a donné l'opportunité de m'ouvrir à l'univers syndical ainsi qu'à la réalité des femmes en milieu de travail.

Ce que je retiens plus particulièrement, c'est l'intégration de l'égalité de droit dans nos institutions. Au Québec, pensons aux programmes d'accès à l'égalité pour les femmes dans les emplois traditionnellement masculins, à la *Loi sur l'équité salariale*, aux mesures permettant de mieux concilier le travail avec la famille telles que le réseau des services de garde à 7\$, le RQAP, etc.

On dit que les femmes n'auraient supposément plus besoin du féminisme? Toutes les mesures indiquées précédemment nous prouvent pourtant le contraire. En effet, l'égalité n'émane pas de la simple volonté des individus et individuelles ou de leurs propres initiatives, mais elle doit toujours être organisée, normée, et parfois même imposée. L'égalité demeure donc un projet de société pour contrer le sexisme ambiant. Pour ma part, je crois que les quelques mesures pro-égalité institutionnalisées ne sont pas la preuve de l'atteinte d'une réelle égalité de fait et ne doivent donc pas représenter la fin de la lutte pour l'amélioration de la condition des femmes.

Moi-même féministe depuis mon enfance, la condition des femmes m'interpelle dans tous ses aspects. L'importance que j'accorde à la lutte des femmes pour l'égalité se traduit dans ma vie de tous les jours par une orientation professionnelle, mais surtout militante, vers le cinéma documentaire féministe. Je suis persuadée que les acquis développés grâce à mon stage à la FTQ me permettront de mieux contribuer à l'avancement de la condition des femmes, autant par le documentaire que par le discernement dont je ferai usage dans ma vie de tous les jours.

Katerine Martineau

# TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES :

APRÈS DES ANNÉES DE LUTTES DES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES, APPUYÉES PAR PLUSIEURS ORGANISATIONS SYNDICALES DONT LA FTQ, LES EFFORTS ONT ENFIN PORTÉ LEURS FRUITS. LE 16 JUIN DERNIER, LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL LEUR RECONNAISSAIT UN STATUT OFFICIEL.



Barb Byers (CTC) et Carole Gingras (FTQ) lors du vote sur la Convention internationale sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques.

100 ans : c'est le temps qu'a pris l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour adopter une convention internationale et une recommandation sur le travail décent pour les travailleuses domestiques. Les nouvelles normes internationales devraient maintenant permettre à ces femmes d'être véritablement reconnues, comme le sont tous les autres travailleuses et travailleurs. C'est une étape majeure vers l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, encore trop souvent apparentées à de l'esclavage.

Au Canada, elles sont plus de 150 000 — dont plusieurs dizaines de milliers au Québec — qui effectuent des tâches domestiques, de garde d'enfants, de gouvernantes et d'aide aux parents, d'aides familiales et de maintien à domicile. Ces travailleuses sont une main-d'œuvre trop souvent invisible et sous-protégée.

## L'OIT féminise... Un précédent historique !

Pour la première fois de son histoire et pour bien reconnaître qu'il s'agit d'un travail effectué massivement par des femmes et des jeunes filles, l'OIT a féminisé le titre d'une Convention internationale, de sa Recommandation et des définitions qu'elles contiennent. Mais ce ne fut pas simple! La FTQ et le CTC, appuyés par certains pays dont le Canada, ont joué un rôle moteur pour contrer la vive opposition d'un grand nombre de gouvernements et d'employeurs.

Ce précédent devrait influencer la rédaction des futures normes de l'OIT et, souhaitons-le, mener à une féminisation plus généralisée, là-bas comme ici, au Québec !



Travailleuses domestiques en liesse devant les résultats du vote de la 189<sup>e</sup> Convention internationale adoptée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève.

# RESPECT ET DROITS

## Les gains arrachés

La Convention reconnaît dorénavant plusieurs droits aux travailleuses domestiques, y compris :

- ▼ une protection sociale incluant la maternité;
- ▼ la protection en santé et sécurité du travail;
- ▼ le droit à ces travailleuses de s'organiser en syndicat pour négocier et améliorer leurs conditions de travail;
- ▼ le droit au salaire minimum, à des heures normales de travail et au repos hebdomadaire;
- ▼ une protection contre toutes formes d'abus (sexuel et psychologique); etc.

Pour plus d'information sur la Convention et sa Recommandation, rendez-vous au [www.femmes.ftq.qc.ca](http://www.femmes.ftq.qc.ca), à la rubrique *Santé femmes au travail*.

## Nos prochains défis...

Pour entrer en vigueur, la *Convention* doit être ratifiée par au moins deux pays.

À partir de maintenant, le gouvernement canadien doit enclencher un long processus afin de pouvoir ratifier cette Convention. Il s'est d'ailleurs engagé à travailler avec les provinces et territoires à cet effet. Il devra également réviser son Programme des aides familiales résidentes pour respecter la nouvelle norme internationale.

De son côté, le gouvernement du Québec aura à déposer un nouveau projet de loi<sup>1</sup> modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles pour y inclure les diverses protections pour les travailleuses domestiques. Espérons qu'il profitera de l'occasion pour féminiser l'ensemble de son texte de loi... et des suivants !

1. Le gouvernement du Québec n'a pas encore donné suite au projet de loi 110 modifiant le régime de santé et de sécurité du travail pour inclure les travailleuses domestiques et les gardiennes dans la définition de «travailleur» à l'intérieur de la LATMP.

## Fourbue, mais tellement fière !

Déléguée officielle représentant le groupe des «travailleurs» (sic<sup>2</sup>) du Canada à la Commission chargée d'étudier le projet de Convention internationale et de sa Recommandation, la directrice du Service de la condition féminine de la FTQ, Carole Gingras, a aussi siégé au comité restreint de rédaction des deux textes. Elle a eu le privilège de voter en plénière pour chacun des deux instruments, la consœur Barb Byers, vice-présidente du CTC et cheffe de la délégation canadienne des «travailleurs» (sic) ayant eu la générosité de lui céder son droit de vote en reconnaissance des efforts et du travail accompli.

2. À l'OIT, toutes les conventions internationales s'écrivent – ou plutôt s'écrivaient – au masculin... même celle sur les «travailleurs» enceintes!!!

## Une belle victoire bien préparée

À l'issue des travaux de l'an dernier à l'OIT, un travail colossal a été effectué au Québec par un comité ad hoc sur la promotion du travail décent pour les travailleuses domestiques. Ce comité, dont fait partie le Service de la condition féminine de la FTQ, a été mis en place par l'Association des aides familiales du Québec (AAFQ).

Il a participé à la consultation de l'OIT sur les projets de convention, a joué un rôle actif lors de diverses rencontres gouvernementales et a produit divers documents d'information pour sensibiliser les délégués et déléguées à la Conférence. Le CTC et la FTQ ont contribué financièrement à la participation de travailleuses domestiques à la Conférence internationale du travail menant à l'adoption de la nouvelle Convention. Le Service de la condition féminine de la FTQ a également préparé un dossier pour mieux faire connaître la FTQ, ses actions et positions en la matière.

Tous ces efforts ont accru la visibilité de ce qui se fait au Québec, tout en permettant de démystifier la situation des travailleuses domestiques («tout va bien en Amérique du Nord!»), et de favoriser une meilleure prise en compte de nos messages.



# LE REGISTRE DES ARMES À FEU

## Dans la mire des conservateurs

CET AUTOMNE SERA LE TEST ULTIME POUR LA SAUVEGARDE DU REGISTRE DES ARMES À FEU.

RAPPELONS QU'EN PÉRIODE ÉLECTORALE, LE GOUVERNEMENT HARPER S'ÉTAIT ENGAGÉ À ÉLIMINER COMPLÈTEMENT LE REGISTRE «TROP COÛTEUX ET INUTILE» S'IL OBTENAIT LA MAJORITÉ AU PARLEMENT CANADIEN. ET BIEN, C'EST MAINTENANT CHOSE FAITE, CE QUI NE PRÉSAGE RIEN DE BON.

Et non seulement a-t-il la ferme intention d'abolir le registre, mais il continue d'en refuser tout transfert d'informations aux provinces – notamment au Québec qui en a déjà fait la demande—et ce, même s'il l'abolit! Mentionnons que le Québec voudrait rapatrier le pouvoir de gérer son propre registre des armes à feu dans l'éventualité de l'abolition du registre canadien.

### Nous pouvons encore sauver le registre

Comment? La réponse est simple. Multiplions les interventions auprès des personnes élues et des partis politiques fédéraux soit en...

- ▼ écrivant ou prenant contact avec notre députéE (pour leurs coordonnées, appelez le 1-800-O-Canada ou visitez le [www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca));
- ▼ écrivant, téléphonant ou envoyant un courriel aux chefs des partis politiques;
- ▼ appuyant la Coalition pour le contrôle des armes ([www.controledesarmes.ca](http://www.controledesarmes.ca)).

La FTQ appuie la Coalition pour le contrôle des armes et s'implique activement dans ses activités de mobilisation. La FTQ encourage tous ses syndicats affiliés, les militantes et militants, à en faire autant.

Demeurons vigilantes, posons des gestes bien concrets. Le registre est toujours aussi utile et pertinent. Sauvegardons cet important outil de lutte contre la violence, en particulier celle faite aux femmes.



### Éloquent!

Les organisations policières consultent le registre des armes à feu en moyenne 11 500 fois par jour au Canada (ou plus de 4 100 000 fois par année) pour :

- ▼ faire avancer les enquêtes criminelles;
- ▼ repérer la présence d'armes à feu dans des situations à risques;
- ▼ rendre des armes retrouvées à leur propriétaire légitime;
- ▼ faire de la prévention (ex. : violence conjugale), etc.

Selon le président de l'Association canadienne des chefs de police<sup>1</sup>, le maintien du registre—géré par la GRC depuis 2005—coûte aujourd'hui à peine plus de 4 millions \$ par année (et non un milliard \$ comme le prétendent ses détracteurs).

Le registre bénéficie également de l'appui de nombreux professionnels, professionnelles et organisations issues des secteurs de la médecine, des soins infirmiers, de la santé publique, des soins paramédicaux et de la prévention du suicide, mais aussi de groupes autonomes de femmes, groupes communautaires et syndicats.

1. Lettre ouverte du 27 avril 2010. Cette association représente plus de 40 000 agentes et agents de police de première ligne au Canada.

# UNE NÉCESSAIRE MIXITÉ AU TRAVAIL

AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, LES FEMMES ET LES SYNDICATS ONT RÉALISÉ DES GAINS IMPORTANTS AU CHAPITRE DE L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DE CELLES-CI, DOMAINE NÉVRALGIQUE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES.

On pense à la participation accrue et permanente des femmes au marché du travail, à l'obtention du régime public de services de garde à contribution réduite, du régime québécois d'assurance parentale et du retrait préventif pour la travailleuse enceinte, aux avancées en éducation, à l'équité salariale... la plus récente victoire étant la sauvegarde de la Commission de l'équité salariale et de ses mandats. Sans prétention aucune, la FTQ peut en être très fière, car elle a joué un rôle important dans cette bataille.



ARCHIVES.MELS

L'une des trois vice-présidentes représentant les femmes de la FTQ, Monique Côté (à gauche), lors de la remise des bourses Équité au gala national de *Chapeau, les filles!* en mai 2011 au Salon rouge de l'Assemblée nationale à Québec. Le concours *Chapeau, les filles!* en était à sa 15<sup>e</sup> année d'existence. La FTQ y participe depuis 13 ans et entame sa 14<sup>e</sup> année!

Cependant, les défis demeurent nombreux, celui de la mixité dans les emplois traditionnellement masculins n'étant pas le moindre. La FTQ l'a d'ailleurs rappelé en février dernier, dans son mémoire présenté en commission parlementaire sur le bilan du 1<sup>er</sup> Plan d'action gouvernemental sur l'égalité. Les efforts collectifs visant à favoriser la diversification des choix de carrière pour les femmes doivent être poursuivis plus énergiquement pour tendre vers l'idéal d'égalité entre les sexes.

## Femmes et emplois traditionnellement masculins : un grand défi!

À la FTQ, ces efforts sont continus, particulièrement depuis la publication de notre première étude<sup>1</sup> sur l'accès des femmes dans les emplois «non traditionnels». Diverses activités de soutien en vue de favoriser l'accès, l'intégration et le maintien des femmes dans les emplois traditionnellement masculins se sont succédées depuis, notamment avec l'adoption, par le Bureau de direction de la FTQ, d'un plan d'action en la matière. Le Service de la condition féminine est responsable de sa concrétisation et y travaille à différents niveaux : appui à nos travailleuses et à leurs syndicats; travail de promotion du concours annuel *Chapeau, les filles!* partout au Québec; participation à divers comités externes de travail; recension d'exemples de bonnes pratiques dans nos rangs syndicaux; réalisation d'outils de sensibilisation et d'information; présentation des résultats de diverses recherches-terrain<sup>2</sup> et intégration de ceux-ci dans les contenus de formations en SST; etc.

Le Service de la condition féminine fait également le suivi des résolutions du dernier congrès et encadre les travaux d'un groupe de travail ad hoc<sup>3</sup> issu du CCF-FTQ, lequel préconise une boîte à outils FTQ, destinée tant aux travailleuses en milieu majoritairement masculin qu'aux syndicats qui les représentent et aux collègues masculins. C'est ce sur quoi le Service travaille actuellement. À suivre...

1. F. Burnonville et M.-C. Fournier, Quand le masculin se conjugue au féminin, rapport de recherche réalisé pour et en collaboration avec le Service de la condition féminine de la FTQ, mars 1998.

2. Recherches effectuées en partenariat avec l'équipe de l'Invisible qui fait mal de l'UQAM et avec la collaboration de plusieurs syndicats affiliés à la FTQ.

3. Les membres de ce groupe de travail sont Monique Côté, vice-présidente représentant les femmes de la FTQ, Marie-Andrée L'Heureux (SCEP), Johanne Ringuette (CR FTQ Laurentides-Lanaudière et SQEES-298), Louise Michaud (présidente du CCF-FTQ et AIMTA), Joëlle Ravary (SCFP) et Silvy Vaudry (Métallos). Les deux conseillères du Service de la condition féminine agissent comme soutien technique.

# Un colloque sur la mixité – des fruits intéressants

Au printemps dernier, le Service de la condition féminine de la FTQ participait au colloque organisé par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) sous le thème *La mixité au travail : une utopie?* Ce colloque était l'aboutissement d'une vaste consultation étalée sur deux ans et portant sur la problématique de la ségrégation professionnelle selon les sexes. La FTQ y avait collaboré.

De façon unanime, on a confirmé la persistance de la division sexuelle du travail sur le marché du travail au Québec et des inégalités qu'elle engendre. En plénière comme en ateliers, les participantes ont identifié de nombreux facteurs favorisant ou non l'accès, l'intégration et le maintien des femmes dans des emplois habituellement



KIM PARADIS

occupés par des hommes, de même que divers changements structurels souhaités pour remédier à la situation. À l'issue du colloque, soufflait un vent de coalition... La FTQ en fera certainement partie!



## Branchée sur l'action : ça vous dirait?

Rien de plus facile. Inscrivez-vous à notre liste d'adresses électroniques des militantes FTQ pour :

- de l'information pertinente et actuelle;
- des campagnes d'actions syndicales et féministes;
- de la mobilisation.

Intéressée? Indiquez-le-nous : [mmessier@ftq.qc.ca](mailto:mmessier@ftq.qc.ca)

Et pour recevoir le bulletin *NouvElles* par voie électronique : écrivez vos coordonnées complètes à [mmessier@ftq.qc.ca](mailto:mmessier@ftq.qc.ca)

## Suivez la FTQ sur les réseaux sociaux

facebook : [www.facebook.com/laftq](http://www.facebook.com/laftq)  
twitter : [www.twitter.com/ftqnouvelles](http://www.twitter.com/ftqnouvelles)  
youtube : [www.youtube.com/tubeftq](http://www.youtube.com/tubeftq)  
Internet : [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)  
Bienvenue chez vous!

## ABONNEMENT

NOM .....

SYNDICAT ..... SECTION LOCALE .....

ADRESSE .....

VILLE ..... CODE POSTAL .....

NOM DE L'ORGANISME OU DE L'ENTREPRISE .....

NUMÉRO DE TÉL. OU CELL. .... NOMBRE DE COPIES .....

VEUILLEZ NOUS RETOURNER CETTE FICHE DÛMENT REMPLIE À:

Service de la condition féminine, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)  
565, boul. Crémazie Est, Bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3 / 1 877 897-0057

Vous pouvez aussi vous abonner directement via le [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

**Faites-nous part de tout changement d'adresse!**

«NouvElles» est produit par le Service de la condition féminine de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

**Rédaction :** Carole Gingras et Sylvie Lépine  
**Collaboration :** Monique Côté, Louise Mercier, Marcelle Perron, Katerine Martineau et Marthe Messier

**Graphisme :** [AnneBrissette.com](http://AnneBrissette.com)

**Impression :** Atelier Québécois inc.

**Tirage :** 8000 exemplaires

Fédération des travailleurs  
et travailleuses du Québec (FTQ)  
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100  
Montréal, Québec H2M 2W3  
Téléphone : 514 383-8000 • 1 877 897-0057  
Télécopieur : 514 383-0502

[www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 1195-8243

